



DÉLIBÉRATION N°61-2025

Séance du mardi 7 octobre 2025

LE 7 OCTOBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	14
Qui ont pris part à la délibération	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Mélanie ARNAL, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU, M. Bernard SENAULT.

Pouvoirs :

Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Mme Laurence ROUSSEAU, M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absentes : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Hélène BONNECUELLE

Secrétaire de séance : Mme Séverine SEGISMONT

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DU TABLEAU D'ANTOINE RANC CLASSE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Madame Corine DURAND expose,

La commune de Murviel-lès-Montpellier souhaite entreprendre la rénovation du tableau "La Crucifixion" d'Antoine Ranc, classé aux Monuments Historiques depuis le 6 mars 1992. Ce tableau, situé dans l'église paroissiale de Murviel-lès-Montpellier, est une œuvre majeure du patrimoine local et nécessite une restauration urgente pour assurer sa conservation et sa valorisation.

Le tableau, de grandes dimensions (395 x 194 cm avec cadre), présente des signes de dégradation importants, notamment des déformations le long du bord de clouage inférieur et un réseau généralisé de craquelures d'âge. La couche de vernis est oxydée et très assombrie, perturbant la perception générale des tonalités de l'œuvre. Le cadre, bien que globalement en bon état, montre des pertes de polychromie et un encrassement significatif.

La restauration de cette œuvre est essentielle pour préserver un élément clé du patrimoine culturel de Murviel-lès-Montpellier. Elle permettra de rendre à l'image peinte sa perception originelle et de garantir la pérennité de ce bien culturel pour les générations futures.

L'opération de restauration inclut la dépose et le transport de l'œuvre, le traitement de conservation et de restauration, ainsi que la mise en place de nouvelles pattes de maintien pour assurer une mise à distance du mur.

La commune sollicite des subventions publiques pour financer cette opération.

Considérant l'importance historique et culturelle du tableau "La Crucifixion" d'Antoine Ranc pour la commune de Murviel-lès-Montpellier,

Considérant l'état de dégradation avancé de l'œuvre et la nécessité urgente de sa restauration pour assurer sa conservation,

Considérant un premier devis établi et une estimation de dépense de 25 000 € TTC,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Occitanie et de Montpellier Méditerranée Métropole

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT H.T
Restauration de l'œuvre par un artisan agréé	20 000 €	DRAC Occitanie	40%	8 000 €
		Montpellier Méditerranée Métropole	30%	6 000 €
		Commune de Murviel-lès-Montpellier	30%	6 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL		20 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le programme d'investissement tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée que possible auprès de la DRAC Occitanie et de Montpellier Méditerranée Métropole pour réaliser la restauration exposée ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/10/2025

et de sa publication le 14/10/2025

et/ou de sa notification le _____

La Maire,
Isabelle TOUZARD

